

## **Résidence universitaire : À la croisée des chemins**

*La résidence universitaire, édifiée dans les années cinquante, permet à 2 000 étudiants d'être logés. Avec ses sept bâtiments, ses groupes d'études, son dispensaire, son restaurant universitaire et son auditorium, elle est un outil important de l'égalité des chances. Sa taille (unique en France) et sa vétusté (la résidence n'a jamais fait l'objet d'une rénovation d'ampleur) sont deux arguments pour la majorité municipale pour demander sa réduction à la portion congrue.*

*Citoyens à Antony explique pourquoi défendre la Résidence, et pourquoi les mois qui viennent sont décisifs pour la RUA.*

### **La résidence universitaire est considérée comme un outil essentiel par tous... sauf par la municipalité actuelle**

La défense de la cité étudiante n'est pas une lubie de l'opposition municipale puisque :

- Le conseil municipal de Sceaux, dans un avis qu'il a rendu sur le plan local de l'urbanisme (PLU) d'Antony, s'est inquiété des projets de la commune voisine qui ne prenaient pas en compte de projet de requalification de la résidence et qui l'amputait de terrains sans compensation.
- La Région Île-de-France a demandé, dans son projet de SDRIF (schéma directeur d'Île-de-France), que le terrain reste consacré au logement étudiant.
- Enfin, le Parlement, lorsqu'il a permis le transfert de la résidence universitaire, arguait que c'était là le meilleur moyen pour rénover ces bâtiments.

L'ensemble des collectivités territoriales et l'État considèrent donc la résidence universitaire comme un instrument important de la réussite scolaire. Seule la municipalité (suivie par la Communauté d'agglomération) souhaite sa disparition pour des raisons financières et immobilières.

### **Pourquoi la résidence est à la croisée des chemins ?**

Citoyens et Radical a fait annuler par le Tribunal administratif de Versailles en juin 2007, le transfert de la résidence universitaire du CROUS à la Communauté d'agglomération, mais, on prête l'intention à la Communauté d'agglomération de demander à nouveau ce transfert, lors du conseil communautaire du 12 octobre 2007.

Ce transfert n'est bon ni pour les habitants de l'agglomération, ni pour les étudiants :

- C'est la Région Île-de-France qui est la collectivité la plus adaptée pour gérer, entretenir, rénover et construire des résidences universitaires : elle en a les moyens financiers, elle peut ainsi établir un schéma qui tient compte de la présence de pôles universitaires. La CAHB, elle, n'a pas les moyens budgétaires de cette ambition, à moins qu'elle n'augmente les ressources de la taxe professionnelle, en imposant plus les entreprises, ce qui serait contreproductif et inacceptable.
- Pour les étudiants, la gestion par l'agglomération de la RUA serait également nuisible : difficulté des changer de résidences universitaires, critères spécifiques d'admission entraînant une augmentation des démarches... sans évoquer la difficulté à dialoguer avec une majorité communautaire qui pense que la RUA est un « kyste ».

**C'est pourquoi il convient de se mobiliser pour éviter un transfert de compétences sans intérêt pour les contribuables antoniens et pour les étudiants !**

---

Je souhaite être informé des activités de Citoyens à Antony

Je souhaite adhérer à Citoyens à Antony

Nom :

Prénom :

Adresse :

**Retrouvez nous sur : <http://citoyensantony.blogs.com>**